

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1^{er} juillet 2014

Présents : Fabrice CHOLLET, maire, Anne-Marie OSWALD, Nadine DELANNE-LETOURNEUR adjointes, Jean-Jacques DUTEIL, adjoint, Florence RUI, Chantal JOUANIN, Laurence PAJON, Bérengère GUIF (arrivée en cours de séance), Geneviève MALHERBE conseillères municipales, Didier JOUHANNEAU, Narcisse SALMON, Thomas CLAVIER, Bernard CAULIER, Claude GEORGES (arrivé en cours de séance).

Absents excusés : Bernadette DESABRES (pouvoir à Fabrice CHOLLET), Jean-François LOURY (pouvoir à Laurence PAJON), François-Régis THINAT (pouvoir à Anne-Marie OSWALD), Bernard CAPO, Nathalie CLORATE (pouvoir à Florence RUI).

Secrétaire de séance : Anne-Marie OSWALD

M. le maire ouvre la séance à 19h10, présente les pouvoirs et lit l'ordre du jour. Aucune remarque n'est formulée sur le procès verbal de la séance du 22 mai 2014.

1- Tarifs de restauration scolaire 2014/2015

Mme OSWALD rappelle que la participation communale annuelle au service de restauration scolaire avoisine les 53 000 €, soit environ 50% du coût du service. Elle précise que la mise en place d'un double service en septembre 2012, le recrutement d'un agent en plus pour la surveillance des enfants a augmenté la participation communale entre 2012 et 2013. Elle ajoute qu'il est difficile d'encadrer 43 enfants d'école maternelle à deux. M le maire explique que 13 élèves de petite section sont attendus en plus à la rentrée dont la moitié ira en cantine. Mme OSWALD ajoute qu'ainsi l'équipe encadrant les petits devra être renforcée d'une personne pendant 50 minutes à la rentrée prochaine. A cela s'ajoute un quart d'heure supplémentaire de prise en charge pour tous les élèves.

Pour réduire l'impact de ces mesures sur le budget communal, elle propose après étude par la commission affaires scolaires, d'augmenter les tarifs. Elle ajoute que la proposition vise à augmenter tous les tarifs de 0,05 € car la situation n'est pas facile non plus pour les classes moyennes. M. le maire rappelle qu'il ne s'agit pas de diminuer l'aide aux familles mais d'en limiter l'augmentation. Mme OSWALD ajoute qu'à défaut d'augmenter les tarifs, il faudrait augmenter les impôts. M. le maire présente les tarifs des autres communes et conclue que sur les tranches basses, les tarifs de Saint Martin d'Auxigny restent plus avantageux.

Le conseil municipal à l'unanimité, à compter du 1^{er} septembre 2014, fixe les tarifs suivants :

Tranches	Quotient familial	Tarifs 2014/2015
Tranche 1	0 à 790 €	2,95 €
Tranche 2	Entre 790,01 € et 1321 €	3,50 €
Tranche 3	Plus de 1321 €	4,05 €

et porte le tarif du repas adulte à 5,50 €.

2- Tarifs d'accueil périscolaire 2014/2015

Mme OSWALD explique que la mise en place de l'accueil périscolaire le mercredi va ajouter 6 000 € de charges. Elle propose d'augmenter tous les tarifs du service de 0,05 € pour limiter son impact financier. Elle précise que pour ce seul service cela représente un surcoût de 18 € par enfant par an pour les familles. Mme PAJON fait remarquer que les parents ont des dépenses de nourrice en moins le mercredi matin. M. le maire donne lecture des tarifs des autres communes.

Mme OSWALD précise que lors de la réunion avec les parents, la mesure a bien été comprise et ajoute que pour l'ensemble des services, l'augmentation représente 25 € par enfant par an.

Le conseil municipal à l'unanimité, à compter du 1^{er} septembre 2014, fixe les tarifs d'accueil périscolaire suivants :

Tranches	Quotient familial	Matin et mercredi midi	Soir
Tranche 1	0 à 790	1,30 €	1,60 €
Tranche 2	Entre 790,01 et 1321	1,45 €	1,80 €
Tranche 3	Plus de 1321	1,55 €	1,90 €

3- Tarifs de redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de communication

M. le maire rappelle que les opérateurs de communication (ORANGE seulement à ce jour) utilisent le domaine public communal pour faire passer leurs réseaux de téléphonie contre le versement d'une redevance à la commune. M. CLAVIER demande comment est calculé le linéaire déclaré. M. le maire n'a pas cette explication et charge M. DUTEIL d'obtenir le détail du calcul. M. le maire précise que ce linéaire concerne les Petits Clais et Montboulain qui ont fait l'objet d'une permission de voirie récemment. Le conseil municipal à l'unanimité fixe le montant de la redevance d'occupation du domaine public des opérateurs conformément aux plafonds tarifaires réglementaires.

4- Tarifs de location des chalets 2015

Mme OSWALD rappelle que les tarifs de chalets n'ont pas été révisés depuis 2012. Elle ajoute que la caution ménage (50 €) ne s'est pas avérée assez dissuasive pour obliger les locataires à laisser les lieux propres. De même, la caution « dommages » ne paraît pas suffisante. Elle présente un projet de révision modérée pour les tarifs de chalets (+2%) mais également d'augmentation importante des cautions. M. le maire rappelle que la location des chalets fonctionne très bien et que des entreprises les louent au mois pour des chantiers temporaires ou des formations...

Le conseil municipal à l'unanimité fixe les tarifs des chalets 2015, les forfaits et les cautions. Les cautions passent à 300 € (dommages) et 100 € (ménage).

M. Claude GEORGE et Mme Bérengère GUIF rejoignent l'assemblée. Mme MALHERBE demande si cette caution sera suffisante pour couvrir les frais de ménage le cas échéant. M. le maire répond que cette caution finance cinq heures de ménage qui sont bien suffisantes pour réaliser un grand ménage dans un chalet. Il ajoute qu'il est très subjectif de déterminer quand le ménage est insuffisant.

5- Création de postes, augmentation du temps de travail

Mme OSWALD explique que la réforme des rythmes éducatifs entraîne un développement du service enfance/entretien. De même, l'ouverture d'une classe à l'école maternelle engendre un besoin d'ATSEM supplémentaire. Elle ajoute que M. le maire et Mme DESABRES ont rencontré les enseignants de maternelle, pour leur proposer d'ajouter un ATSEM pour la nouvelle classe le matin seulement. Les enseignants ont été invités à s'organiser avec deux ATSEM l'après-midi (sachant qu'une partie des enfants font la sieste).

Mme OSWALD présente la moyenne nationale d'encadrement des ATSEM qui est d'un agent pour 42 enfants. Ainsi, octroyer 2,5 ATSEM pour 90 enfants reste au dessus de la moyenne. Mme OSWALD détaille la ventilation des heures supplémentaires soit 53h30 en périodes scolaires ainsi que les modifications du volume de travail en périodes scolaires et non scolaires.

Mme PAJON demande pourquoi les heures de travail du service augmentent tant pendant les vacances. Mme OSWALD répond qu'une réponse sera apportée. Mme DALLEE explique que les temps de travail de certains agents sont majorés au plus juste pour pallier le départ de Mme DUGOUSSET, avant une réorganisation totale du service. Mme OSWALD souligne qu'il est difficile de trouver un diplômé habitant près de la commune, proximité nécessaire du fait des horaires morcelés. M. le maire fait remarquer que dans un souci d'économie, le nombre d'heures de ménage de la salle des fêtes a été considérablement réduit.

Le conseil municipal à l'unanimité :

a. crée un poste pour un contrat aidé de 20h hebdomadaires annualisées pour de l'encadrement d'enfants et de l'entretien par un CUI-CAE d'une durée de 2 années au total par renouvellement de

contrats en accord avec les services autorisant ce type de contrat. La rémunération proposée correspond au SMIC majoré des primes ouvertes au contrat de droit privé.

b. crée un poste pour emploi d'avenir de 27h hebdomadaires (ou à défaut un CUI-CAE), rémunéré au SMIC majoré des primes ouvertes aux contrats de droit privé. Ce poste est ouvert à une personne diplômée BAFA ou équivalent (voire mieux).

c. augmente le temps de travail de Mme PETIT employée par CUI-CAE de 20h à 29h hebdomadaires.

d. modifie le temps de travail de Mme Régine CHOBERT pour l'augmenter de 32h à 35h.

6- Travaux d'enfouissement route de la Vallée

M. DUTEIL explique que le SDE 18 souhaite une délibération portant sur la commande des travaux d'enfouissement de la route de la Vallée au même titre que celle prise pour l'impasse de la Vallée. Il ajoute qu'il a rencontré le SDE 18 avec M. le maire pour résoudre les difficultés de suivi des commandes et pour obtenir les informations relatives à la réalisation des travaux.

Il rappelle le montant de ces travaux :

- Réseau d'éclairage public : 33 278,07 € H.T. (dont 50% payés par la commune soit 16 639,04 €)
- Réseau d'électricité : pas de participation communale (100% SDE 18)
- Réseau de communication : 14 330,35 € TTC pris en charge à 100% par la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à signer avec le SDE 18, le plan de financement prévisionnel et une convention temporaire de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement du réseau de communication.

M. DUTEIL indique que les travaux devraient débuter en septembre 2014 au lieu de septembre 2013 suite à un souci avec Orange. M. le maire rappelle que le SDE 18 offre une aide temporaire sur l'éclairage public et qu'il faut donc mettre l'accent sur ce secteur subventionné avant la fin du programme. M. DUTEIL ajoute que des travaux de rénovation seront payés en 2016, mais que tous les travaux seront commandés au plus tard en 2015 et donc subventionnés.

7- Délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation de voirie au chemin de la Bertinière.

M. DUTEIL situe cette petite route goudronnée derrière le magasin MABILA. Il explique que des travaux de réhabilitation sont nécessaires mais que cette voie est commune à Saint Martin d'Auxigny, Saint Georges sur Moulon et Quantilly. M. le maire précise que le coût de l'enrobé linéaire est simple à programmer mais que St George et Quantilly veulent que St Martin participe à la réalisation d'un rond point pour permettre le demi-tour du camion de ramassage des ordures, sous prétexte que ce véhicule réalise le ramassage aussi à St Martin. M. le maire précise que la part de St Martin devrait s'élever à environ 3 500 €.

M. CLAVIER fait remarquer qu'il faut s'assurer au moment de la signature du marché de travaux que le prorata n'inclut pas ce rond point. Mme DALLEE propose que la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage comporte une clause exigeant que les prestations comprises dans le marché et la clé de répartition entre les communes soient autorisées par avenant voté en conseil municipal. Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage présentée avec obligation de fixer les coûts engendrés par avenant.

8. Modification de la commission de travaux

Le conseil municipal, à l'unanimité intègre à la commission travaux M. Roland CORDEAU, M. Robert COMBAUD, à la commission environnement Mme Laurence PAJON et à la commission cadre de vie, Mme Annie NONY. M. le maire émet le souhait que la composition des comités ne soit plus modifiée durant le mandat.

9. Motion relative à la Réforme territoriale

M. le maire présente le projet de motion que l'association des maires ruraux propose au vote en vue de soutenir le maintien des départements. M. le maire explique que cette motion a été votée par l'assemblée des Maires du Cher à l'unanimité moins 2 voix. Il ajoute que même les élus favorables à la réforme territoriale sont opposés à une suppression pure et simple des départements. Il constate une précipitation pour tout finaliser pour fin 2014 afin de tenir des élections en décembre 2015. M. le maire dit être sceptique sur l'efficacité de la motion mais être sûr que sans elle, il n'y aura pas de changement. De plus, il est favorable à une solidarité entre collectivités. Le conseil municipal, à l'unanimité, vote la motion présentée.

Questions diverses

- Trésor public : M. le maire dit qu'une pétition de la population pourrait circuler dès la rentrée. A la demande de M. SALMON, M. le maire répond qu'il y aura vote d'une motion.

- M. le maire annonce la visite de Mme la Préfète le 18 juillet, avec au programme : visite de la ZAC et de la gendarmerie. Il déplore que malgré la validation du PLU, il ne soit plus possible de poursuivre cet aménagement pour une question de défrichage d'arbres qui n'ont rien de remarquable. Il précise que le circuit de la visite n'est pas figé. Elle pourrait se terminer en mairie de Saint Martin d'Auxigny, pour une série de questions à Mme la Préfète.

- Agenda

3 juillet : Remise des prix des CM2 à 17h30 en mairie.

9 juillet : don du sang.

- Festivités de la fête de la musique : M. le maire dit qu'elle sera difficile à organiser en 2015 du fait du congrès des pompiers qui se tiendra la veille et ajoute que ce sujet devra être discuté.

- M. DUTEIL informe l'assemblée que le SIVY a créé des commissions MAPA en fonction des différentes compétences et qu'il a intégré celle ayant compétence sur le bassin aval.

- M. DUTEIL indique que le fauchage avance gentiment car les agents sont aussi pris à la préparation des festivités.

- Mme PAJON revient sur la fête de la musique et propose en commençant plus tard de ne prendre que deux groupes. M. CLAVIER rappelle que la présence cette année de trois groupes est due à une erreur de commande et reconnaît que l'ordre de programmation n'était pas optimal.

- Mme OSWALD explique que le Président du CIAS voudrait associer un guichet social unique à l'aide alimentaire. Elle ajoute que pour cela, il faudra utiliser tout le bâtiment ce qui serait coûteux. Le Président du CIAS propose d'étudier l'opportunité d'un bâtiment neuf et n'est pas au fait sur la question du portage de repas. Mme OSWALD suggère de faire de la publicité pour ce service.

- Mme DELANNE-LETOURNEUR annonce que la déchetterie est de nouveau ouverte. Mme GUIF répercute le bon écho sur ces travaux entendu dans la population. Mme DELANNE informe les élus que la déchetterie sera inaugurée le 23 septembre 2014 à 18h.

- M. CLAVIER se réjouit d'avoir reçu le compte rendu du conseil communautaire.

- M. CLAVIER rappelle le projet du bourg dont le 1^{er} volet comprend la réalisation d'une voie de contournement et d'un espace paysager. Mme OSWALD ajoute que la SEM TERRITORIA qui aide à

choisir un maître d'œuvre est venue présenter les offres et expliciter les points délicats. M. le maire ajoute qu'il conviendra sûrement de redécouper ce volet qui a lui seul coûte 1 million d'euros et ne réaliser sur ce mandat que la voie de contournement. Il rappelle que le projet de M. Chemière, malgré ses belles vues en 3 D proposait un agréable travail de paysagiste mais une pente à plus de 10%. Pour la voie de contournement.

M. CLAVIER propose qu'une réunion soit organisée pour trouver des sources d'économie et fixer un budget qui correspond aux capacités de la commune. Il ajoute qu'il faudrait faire seulement un avant projet sur le reste pour assurer la cohérence de l'ensemble et définir un sens de circulation de la rue du commerce.

- Concerts du CARROI : le 4 juillet à Menetou, le 5, arts de rue (marionnettes...) et le soir de la danse, le 11 à St Laurent.

- Mme MALHERBE rappelle qu'un projet sur la guerre 14 est en cours avec la CCTV et la bibliothèque. Anthony du PRIJ fait travailler les jeunes sur le sujet. Il pourrait y avoir des lectures en bibliothèque sur ce thème. Mme DALLEE confirme qu'il n'y a pas de retour de l'ONAC sur la labellisation du projet sur la Grande guerre.

- M. DUTEIL explique avoir reçu un devis de 10 000 € pour remettre en état l'orgue. Mme MALHERBE rappelle que l'orgue a été réparé il y a 3 ans. M. DUTEIL ajoute qu'un organiste lui a dit que le clavier est dur et lui a donné les coordonnées d'un facteur d'orgue. Ce dernier est venu et a conclu au besoin de changer la plate-forme située sous les tubes. Cela représente 140 h de travail, donc plutôt un devis autour de 20 000 €. M. DUTEIL confirme que l'instrument peut-être laissé ainsi en attendant des crédits. Il précise pour les travaux de l'église, que la réparation sera faite avec de la pierre et confiée à l'entreprise MEROT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.